

Université libre de Bruxelles
Madame Annemie SCHAUS Rectrice
Avenue Franklin Roosevelt, 50
1050 - BRUXELLES

Objet : Prix Nova Tectum 2021-2022

Madame la Rectrice,

J'ai le plaisir de vous informer du lancement de la deuxième édition du Prix wallon **Nova Tectum**, destiné à récompenser quatre mémoires de fin d'études dont la thématique constitue une contribution pertinente et originale au développement et à l'amélioration du logement public wallon dans un souci de durabilité.

Ce Prix est ouvert à toutes les filières de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans restriction aucune.

En effet, le logement public, souvent méconnu, est au cœur de nombreux métiers. De l'**architecte** à l'**ingénieur**, du **communicant** à l'**intervenant social**, de l'**informaticien** au **juriste** (cette liste n'est pas exhaustive) : toutes et tous contribuent à mettre en œuvre le droit à un logement décent pour des ménages défavorisés au sein d'un secteur souvent méconnu et pourtant innovant à maints égards.

Quatre candidats, diplômés au terme de cette année académique 2021-2022, seront récompensés : le lauréat remportera un montant de 1500 euros, tandis que trois accessits recevront la somme de 500 euros.

Nous joignons à ce courrier le règlement du concours, une affichette, de même que les documents à compléter par les postulants. Les documents utiles sont également téléchargeables sur le site www.swl.be sous l'onglet Accueil > Prix Nova Tectum > Edition 2021-2022. Les candidatures doivent nous parvenir pour le **lundi 16 janvier 2023** (12 heures) au plus tard.

Pour votre information, les détails de notre édition précédente se trouvent sur notre site également (Edition 2020-2021).

Puis-je vous demander de bien vouloir diffuser cette information au sein des différentes unités de votre institution, afin de toucher un maximum d'étudiants, de même qu'aux structures éventuelles valorisant leurs travaux ?

Pour toute question complémentaire, je vous invite à envoyer un courriel à l'adresse communication@swl.be.

Je vous remercie d'avance pour le soutien que vous voudrez bien apporter à cette initiative et vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'assurance de ma parfaite considération.



Benoit WANZOUL
Directeur général

CONTACT

Société wallonne du Logement S.A.
Siège social
Rue de l'Ecluse 21
B - 6000 CHARLEROI
Tél. : +32 71 200 211
www.swl.be
RPM Charleroi – N.E. 0231.550.08

VOTRE GESTIONNAIRE

Service Communication
Thierry MARTIN
Tél. : +32 71 200 365
t.martin@swl.be

VOTRE DEMANDE

Vos références :

Nos références :

2022_Courrier_22002-L

Annexe(s) : 4

NOVA TECTUM

NOVA TECTUM 2021-2022

**PRIX WALLON RÉCOMPENSANT
QUATRE MÉMOIRES
CONSACRÉS AU LOGEMENT
PUBLIC ET À SES MÉTIERS,
ACCESSIBLE À TOUTES LES DISCIPLINES**

(1 X 1500 EUROS ET 3 X 500 EUROS)

Organisé par la **Société wallonne du Logement (SWL)**
et le **Centre d'Etudes en Habitat durable de Wallonie (CEHD)**,
avec le soutien de la Wallonie et de l'**Association du Logement wallon (AWAL)**

**Date limite pour le dépôt des candidatures :
16 janvier 2023 à 12H00**

Renseignements utiles, règlement et documents de
candidature disponibles sur le site www.swl.be
(rubrique Prix nova tectum)

**PRIX NOVA TECTUM
RESUME ET MOTIVATION**

NOM DU CANDIDAT :

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE RECHERCHE

1. TITRE DU MÉMOIRE

2. RESUME (max 4300 caractères espaces compris)

3. LOGEMENT PUBLIC : ANGLE D'ANALYSE ET TRANSFERABILITE DES RESULTATS (maximum 4300 caractères espaces compris)

En quoi votre mémoire amène-t-il des résultats et des propositions innovants ?

Quelles applications concrètes voyez-vous à votre travail pour le secteur du logement public ?



PRIX NOVA TECTUM

PRIX WALLON RECOMPENSANT TROIS MEMOIRES LIES AU LOGEMENT PUBLIC

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt des candidatures : 16 janvier 2023 (12h)

Avant de remplir ce formulaire, veuillez lire attentivement le règlement du concours, téléchargeable sur le site web www.swl.be ou disponible sur demande à l'adresse communication@swl.be

1. Renseignements personnels

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Sexe :
Rue : n°
Code postal et localité :
Téléphone :
E mail :
Adresse de correspondance (si différente du domicile) :

J'ai été informé.e de l'existence de ce concours par (cocher ce qui convient):

- mon Université ou ma Haute Ecole
- mon promoteur de mémoire
- les réseaux sociaux
- le bouche à oreille
- autre (préciser)

2. Informations académiques

Établissement/Institution ayant délivré le diplôme (Bachelier ou Master) :

Intitulé du diplôme obtenu :

Discipline :

Titre du mémoire :

Nom du (ou des) promoteur(s) :

Date de présentation au jury de la formation :

Note obtenue pour le mémoire :

3. Dossier de candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comporter :

- le **présent formulaire de candidature** dûment complété
- le document **résumé et motivations**
- un document produit par l'Établissement/Institution ayant délivré le diplôme, **attestant de la note attribuée** au mémoire et de **l'obtention du diplôme final**;
- une **copie électronique du mémoire** (pdf ou word),

Documents disponibles sur www.swl.be ou sur demande à l'adresse communication@swl.be

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du prix et en avoir accepté tous les termes.

Je marque mon accord pour que mon nom et le contenu de mémoire, s'il est retenu pour l'un des prix, puissent être utilisés à des fins de communication par les partenaires du prix.

Date et signature



PRIX *NOVA TECTUM*

du latin *nova* (nouveau) et *tectum* (toit)

RECOMPENSANT QUATRE MEMOIRES CONSACRES AU LOGEMENT PUBLIC



REGLEMENT 2021-2022

CONTEXTE DU PRIX

Le logement public wallon, héritier du logement social belge créé en 1919, compte 103.657 logements, gérés par 63 sociétés de logements de service public (SLSP). 94.965 ménages louent un logement public, pour un total de 209.225 individus. 37.475 ménages sont en attente d'un tel logement¹.

Ce secteur a connu différentes évolutions au cours de l'histoire, tant en termes de construction que d'accueil des publics visés. Aujourd'hui encore, il est au cœur de réflexions permanentes, en phase avec des préoccupations sociétales plus générales.

La vision contemporaine du logement public wallon est axée sur le **logement durable** qui implique trois caractéristiques : viabilité, équité et éco-efficience.

¹ Rapport d'activités SWL 2021.

Ces trois axes se développent comme suit² :

- un logement sera **viable** (aspects sociaux et environnementaux) si sa conception met l'accent sur la qualité des matériaux de construction utilisés et leur mise en œuvre et sur l'adaptabilité à deux niveaux : adaptabilité à la succession d'occupants et à l'évolution des besoins d'un même occupant.
- un logement est **équitable** (aspects socio-économiques) s'il garantit l'accessibilité en fonction de la capacité financière réelle de l'occupant ; s'il prend en compte les coûts indirects (par exemple les dépenses de déplacement liées à la localisation) et les impacts de l'habitat sur la santé physique et mentale de ses occupants. Mais également s'il est respectueux de la main-d'œuvre mobilisée lors de sa création. Ainsi, un logement équitable participe à la lutte contre le travail au noir et contribue à la création d'emplois décents pour tous.
- un logement est **éco-efficent** (aspects écologiques et économiques) s'il permet une utilisation rationnelle et économique des ressources énergétiques ; s'il utilise des matériaux écologiques et s'il se montre parcimonieux dans sa dimension spatiale (ressource non renouvelable).

L'objectif de construction de logements publics ou de rénovation de logements préexistants dans cette optique durable implique de nombreuses réflexions, dans lesquelles l'**innovation** joue une place prépondérante, et ce, tant dans les aspects architecturaux et constructifs que dans le rôle réservé aux habitants dans les projets qui les concernent et dans leur quartier.

Article 1er – Objet

§1 – Le prix *Nova Tectum* récompense quatre mémoires de fin d'études supérieures, rédigés en langue française, dont la thématique constitue une contribution pertinente et originale au développement et à l'amélioration du logement public.

§2 – Les mémoires s'inscrivent dans une ou plusieurs disciplines académiques sans restriction de filière. Le Prix est notamment ouvert aux sciences humaines et sociales, dans leur acception la plus large, au droit, ainsi qu'aux sciences de l'ingénieur, à l'architecture et l'urbanisme.

§3 – Les mémoires s'intègrent dans une optique de **valorisation du logement public** dans la société contemporaine : ils proposent un **développement théorique, une analyse ou une innovation pratique** qui peut être bénéfique **pour son avenir. Il peut s'agir d'un mémoire-projet particulier.**

² Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives (2011), https://www.ess-europe.eu/sites/default/files/publications/files/logement_durable_web_0.pdf

Article 2 – Candidature

Les candidatures comportent :

- un **formulaire de participation**, comprenant notamment les coordonnées du participant et son accord pour que le contenu de son mémoire puisse être utilisé à des fins de communication par les différents partenaires du prix ;
- un présentation succincte de la démarche de recherche (**résumé et motivation**) du mémoire via le document *ad hoc* ;
- un **document de l'établissement** attestant de la cote obtenue pour le mémoire et de l'obtention du diplôme final ;
- une **copie électronique du mémoire**, à envoyer à l'adresse communication@swl.be.

Les documents à compléter sont disponibles en ligne sur www.swl.be ou disponibles sur demande à l'adresse communication@swl.be.

Article 3 – Recevabilité

§1 – Sont recevables les mémoires des étudiants des établissements d'enseignement supérieur et des institutions de deuxième cycle de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- qui ont obtenu le diplôme à l'issue de l'année académique 2021-2022 ;
- qui ont reçu, pour ce mémoire, une cote équivalent, au minimum, à une distinction (70%) ;
- dont le thème du mémoire correspond aux objectifs repris à l'article 1er.

§2 – Ne sont pas recevables :

- 1° les candidatures rentrées hors délai ou incomplètes ;
- 2° les travaux qui ont été soumis précédemment aux délibérations du Jury du prix.

§3 – Le dossier complet de candidature doit être transmis au plus tard **le lundi 16 janvier 2023** à 12h00.

Article 4 – Jury

Le Jury est composé de représentants du Cabinet du Ministre du Logement, de la Société wallonne du Logement (SWL), du Centre d'Etudes en Habitat Durable (CEHD) et de l'Association du Logement wallon (AWAL).

Les membres du Jury évalueront sur la base de trois grands critères :

- la capacité de vulgarisation et de transférabilité des résultats pour la pratique des acteurs professionnels du logement public ;
- la mise en évidence des contributions réelles ou potentielles et des améliorations du logement public pour la société et ses enjeux contemporains ;
- la clarté de la problématique et la qualité de la méthodologie tant quantitatives que qualitatives.

Article 5 – Montant

§1 – Pour l'année académique 2021-2022, le prix s'élève à

- 1.500 euros pour le lauréat ;
- 3 x 500 euros, pour les second, troisième et quatrième mémoires ayant reçu la meilleure évaluation du Jury (accessits).

Ces montants sont versés sur le compte bancaire des candidats retenus dans les trois mois qui suivent la présentation de leur travail prévue à l'art. 6§2.

§2 – Si les travaux présentés lors d'une édition ne rencontrent pas de manière satisfaisante les critères d'attribution, le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix ou de n'attribuer qu'une partie des quatre prix prévus.

Article 6 – Attribution du prix

§1 – La SWL informe, par courrier ou par courriel, les participants des résultats du concours.

§2 - Les auteurs des quatre meilleurs mémoires sont invités par la SWL à présenter leur travail et à échanger avec les membres du Jury.

§3 – Au terme d'une délibération du jury, celui-ci communique directement le classement définitif. La SWL confirme officiellement ce résultat par courriel ou par courrier.

Article 7 – Communication

§1 - La SWL et ses partenaires peuvent assurer la publicité du concours par toutes voies de communication jugées utiles. Afin d'assurer la visibilité du résultat, il peut être communiqué :

- sur l'identité du lauréat et des accessits (nom, prénom);
- sur le diplôme obtenu et sur l'établissement dont ils sont issus ;
- sur les travaux réalisés ;
- sur l'échange prévu à l'art. 6§2.

§2 - Une version électronique des mémoires est disponible en téléchargement sur le site web de la SWL.

§3 - Par leur participation au concours, le lauréat et les accessits acceptent la prise de photos et/ou d'images (vidéos) lors de l'échange prévu à l'art. 6 aux seules fins de promotion des résultats du concours et de leur son travail, telle que visée par le §1.

§4 - La Société wallonne du Logement et ses partenaires garantissent la propriété des travaux des gagnants et se réservent, le cas échéant, la possibilité de reproduire et de diffuser, avec leur accord, tout ou partie des mémoires primés.

Article 8 – Règlement

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du règlement du concours.